

Création d'une Section climat

Céline Robert-Charrue Linder (Verts)

Le Plan climat actuellement à l'étude ne repose sur aucune base légale clairement définie. Pour autant qu'elle soit acceptée, la motion n°1431 permettra d'y remédier.

Que cette motion soit acceptée ou non, les enjeux du Plan climat sont tels qu'il est nécessaire de se doter, au sein de l'État, d'une structure professionnelle à la hauteur de ces derniers : établissement et mise à jour continue du Plan climat, mode de financement, priorisation des moyens à mettre en oeuvre, coordination fine à l'interne et entre le canton et les communes sont autant de défis à relever de manière cohérente, coordonnée et rapide en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

C'est d'autant plus vrai si le Plan climat est ancré dans une loi. Le Parlement doit alors prendre ses responsabilités en demandant la création d'une structure administrative qui soit en mesure de faire appliquer cette loi.

La Confédération s'est dotée, au sein de l'OFEV, d'une Section de politique climatique. En charge d'élaborer des stratégies et de fixer les objectifs de la Suisse en matière de climat, elle prépare également les dossiers destinés au Conseil fédéral et au Parlement en matière de politique climatique. Elle accompagne notamment le processus du Programme bâtiments. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/office/divisions-sections/division-climat/section-politique-climatique.html>

Le Service de l'environnement de l'État de Fribourg dispose, quant à lui, depuis le 1er janvier 2021, d'une section dédiée à la question climatique. Selon la définition trouvée sur le site internet dédié, elle a pour mission de "garantir une démarche cohérente et efficace des initiatives menées en faveur du climat et joue le rôle de coordinatrice entre les différents acteurs concernés (communes, écoles, citoyen·nes, entreprises, administration cantonale). La Section climat est chargée de la planification de la stratégie climatique et de la coordination de sa mise en oeuvre. L'entité assure la coordination interne avec toutes les directions et unités administratives de l'État de Fribourg dans la mise en oeuvre des mesures prévues par le Plan climat cantonal." <https://monplanclimat.fr.ch/nous/etat-de-fribourg/le-plan-climat/la-section-climat.html>

Ajoutons qu'une telle structure transversale mise en place dans le canton du Jura s'inscrit dans la droite ligne du projet "Repenser l'État", en privilégiant la recherche de synergies et d'éventuels regroupements à l'interne de l'État.

Par cette motion, il est demandé au Gouvernement de créer une Section climat au sein de l'État jurassien. Cette dernière sera en charge de faire appliquer le Plan climat et d'en assurer la coordination et la stratégie financière. Elle sera intégrée à l'Office de l'Environnement ou dans tout autre service en mesure de garantir sa gestion transversale. Le collaborateur ou la collaboratrice scientifique en charge du climat en fera d'office partie.

Céline Robert-Charrue Linder (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Tania Schindelholz (CS-POP)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Intervention déposée officiellement le 22 juin 2022

Documents annexés